

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Juillet 2022-  
11 heures 00 -  
Au Mitan des Marais - Salle des Salines  
En séance publique**

L'an deux mil vingt et deux, le 5 juillet à 11 heures, le Conseil de la Commune de SAINT-JUST-LUZAC, légalement convoqué par Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Maire, s'est réuni dans la salle des Salines au Mitan des Marais (problème technique dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville).

DATE DE CONVOCATION    DATE D'AFFICHAGE  
28/06/2022                    30/06/2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- En exercice : 19  
- Présents : 10  
- Absents : 9  
- Pouvoirs : 5  
- Votants : 15

**PRESENTS** : Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU, Jean Pierre MANCEAU, Pascale EPHREM, Claude JOUSSELIN, Clarice CHEVALIER, Olivier CHERE, Christian SWATEK, Chantal HEBING, Jean-Jacques BOUYER, Martine FOUGEROUX.

**ABSENTS EXCUSES** : Christine GIRAUDO (pouvoir à Mme le Maire), Willy DRILLAUD, Gaëlle GOSSELET, Anaïs BOISSON (pouvoir à P Ephrem), Yanick DAUNAS (pouvoir à Olivier CHERE), Sixtine SANTA MARINHA (pouvoir à Jean Pierre MANCEAU), Serge LACEPPE, Jean-Lou CHEMIN, Jean-Michel BOUZON (pouvoir à Mme FOUGEROUX).

**Secrétaire de Séance** : Chantal HEBING

Le quorum étant atteint la séance peut valablement délibérer.

**1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL du 24 juin 2022**

**2 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – REFONTE 2022**

Suite aux tempêtes Lothar (26/12/1999) et Xynthia (26/02/2010) l'Etat a demandé aux Communes d'élaborer un PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE pour être plus réactif et efficace lors d'événements climatiques particuliers.

Ce document est un diagnostic des vulnérabilités et des risques locaux. Il décrit l'organisation mise en place pour la protection et le soutien de la population et doit préciser les dispositions internes prises par la Commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités.

Le Plan Communal de Sauvegarde est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel. Il est révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques ainsi que des modifications apportées aux éléments mentionnés aux articles R. 731-3 et R. 731-4.

Celui de SAINT-JUST-LUZAC a été élaboré en 2011 et n'a pas été révisé depuis, il convient donc de reprendre l'ensemble des éléments pour les mettre à jour.

Les modifications nécessaires ont été présentées et validées par la Commission Communale « Aménagement du Territoire » réunie le 28 juin 2022.

Une réunion publique sera organisée à la rentrée pour présenter ces mesures à la population et enregistrer les noms de personnes volontaires à assurer une mission dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde lors d'une alerte.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité la refonte du Plan Communal de Sauvegarde de Saint-Just-Luzac.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour. Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent de rajouter le point suivant :

### **3- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF AU CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE ET DE L'HOTEL DE VILLE**

En avril 2021 une mission de Maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ASCAUDIT. Ils ont mené les études et réalisé le cahier des charges pour le marché des travaux.

Le 25 avril 2022, le dossier a été déposé sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics. De nombreuses sociétés ont téléchargé le dossier et 2 entreprises sont venues visiter le site. Néanmoins à la date du terme des dépôts de candidatures, soit le 25 mai 2022, aucune offre n'avait été déposée.

Le dossier a été réinitialisé le 8 juin 2022. Les deux entreprises qui étaient venues voir le site ont alors déposé chacune une offre avant le terme de la publicité soit le 20 juin 2022 à 17 heures.

Pour rappel il s'agit d'un marché de travaux non alloti avec 2 options (maintenance et aérothermes pour la cantine) et 2 tranches (1<sup>er</sup> tranche Hôtel de ville et Ecole primaire – Deuxième tranche Ecole maternelle et nouvelles classes).

La dernière estimation était de :

Marché travaux :	170 000 € HT	204 000€ TTC
Aérothermes cantine :	10 000 € HT	12 000 € TTC
Maintenance :	5 000 € HT	6 000 € TTC
<b>Total :</b>	<b>185 000 € HT</b>	<b>222 000 € TTC</b>

Les critères sur lesquels les offres ont été jugées sont :

- 1- La valeur Technique sur 40 points
- 2 – Le Prix sur 40 points
- 3 – Le Planning, l'organisation et les délais des approvisionnements sur 10 points
- 4 – Les Références sur 5 Points

Deux offres ont été réceptionnée :

Candidats	Prix HT	Prix TTC	Note sur Prix	Note Techn	Note Organi	Note Réf	NOTE globale sur 95	Classement
MISSENERD QUINT B	248 836.79 €	298 604.14 €	32.56	36	8	5	81.56/95	2
DL THERMIQUE	202 528.12 €	243 033.74 €	40	37	9	5	91/95	1

Le Maitre d'œuvre préconise de retenir l'offre de la société DL Thermique, mieux et moins disante, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 juillet 2022 à 11 heures a retenu cette proposition en précisant que l'objectif était de réaliser la phase 1 avant le début de la saison de chauffe.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le choix du prestataire, soit DL THERMIQUE pour un montant de travaux hors taxe de 202 528.12 €.

Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU  
Maire de SAINT-JUST-LUZAC

